

15 avr 2013 -19:20

Une « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 » chargée de préparer les futures réformes des pensions

Le vice-Premier ministre et ministre des Pensions Alexander De Croo met en place la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 » avec la ministre des Indépendants Sabine Laruelle, compétente pour les pensions des indépendants. Composée de douze éminents experts, cette commission a pour mission de préparer les futures réformes des pensions, afin d'encore améliorer la durabilité sociale et financière de nos régimes de retraites. Au printemps 2014, la commission remettra un rapport dans lequel elle formulera des recommandations de politique concrètes.

Au cours des derniers mois, une série de réformes ont été adoptées et mises en œuvre dans le domaine des pensions. Ce faisant, notre pays a franchi des premiers pas importants en perspective du vieillissement de la population, en renforçant la durabilité sociale et financière des régimes de retraites belges. Il est crucial que les réformes de ces derniers mois soient suivies d'autres réformes.

Afin de les préparer rigoureusement, le vice-Premier ministre et ministre des Pensions Alexander de Croo et la ministre des Indépendants Sabine Laruelle ont institué la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 » dans le sillage de la Conférence nationale sur les Pensions.

Mission

La « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 » est chargée d'examiner quelles réformes spécifiques contribueraient à garantir l'efficacité ainsi que la durabilité sociale et financière des régimes de pensions belges à moyen et à long terme.

La commission mènera ses travaux en toute autonomie et en cercle clos. Elle devra remettre au printemps 2014 un rapport final étayé de manière scientifique. Ce rapport ébauchera un cadre cohérent et abouti, proposant des scénarios spécifiques pour réformer à l'avenir les régimes de pensions. Ces scénarios devront ensuite faire l'objet d'un débat politique et social, notamment avec les partenaires sociaux et d'autres acteurs privilégiés. Cela permettra de prendre des décisions qui auront un impact structurel pendant la période 2020-2040.

Composition

La "Commission pour la réforme des pensions 2020-2040" est composée de douze membres disposant chacun d'une expertise particulière en matière de pensions:

- Prof. dr. Jos Berghman, professeur ordinaire au Centre d'Études Sociologiques, KU Leuven;
- Monsieur Jacques Boulet, expert et administrateur délégué de Viaxis;
- Prof. dr. Bea Cantillon, professeur ordinaire et directeur du Centre de Politique sociale Herman Deleeck, Université d'Anvers;
- Prof. dr. Pierre Devolder, professeur ordinaire, Institut des sciences actuarielles, UCL;
- Prof. dr. Jean Hindriks, professeur ordinaire, Center for Operations Research and Econometrics, UCL;
- Prof. dr. Ria Janvier, professeur ordinaire, présidente du Groupe de Recherche Management &

Administration, Université d'Anvers;

- Prof. dr. Alain Jousten, professeur ordinaire, HEC-ULG, co-directeur CREPP et Tax Institute;
- Madame Françoise Masai, présidente de la Commission d'étude sur le vieillissement, vice-gouverneur de la Banque nationale de Belgique;
- Monsieur Gabriel Perl, ancien administrateur général de l'Office national des Pensions;
- Prof. dr. Erik Schokkaert, professeur ordinaire, Centre d'études économiques, KU Leuven;
- Prof. dr. Yves Stevens, chargé de cours principal, Institut de Droit social, KU Leuven;
- Prof. dr. Frank Vandenbroucke, professeur, Centre d'études économiques, KU Leuven.

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier
ministre et ministre des Pensions
Finance Tower
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00